

## AVIS AU PUBLIC

# URBANISME – RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le dossier complet du **projet d'aménagement général, avec l'étude préparatoire, la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (SUP)** sont déposés pendant 30 jours, soit **du 11 mars au 9 avril 2019 inclus** à la maison communale où le public peut en prendre connaissance.

Les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de 45 jours à compter de la publication du dépôt du projet dans la presse, sous peine de forclusion.

Les documents afférents peuvent aussi être consultés sur le site internet de la Ville [www.esch.lu](http://www.esch.lu) dans la rubrique « L'Administration », « Refonte du PAG ».

Le collège des bourgmestre et échevins tiendra une **réunion d'information** avec la population, prévue à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004, **le 14 mars 2019 à 18h30 à l'Hôtel de Ville.**


Le collège des bourgmestre et échevins,



**Georges Mischo**  
bourgmestre



**Martin Kox**  
échevin



**André Zwally**  
échevin



**Pierre-Marc Knaff**  
échevin



**Mandy Ragni**  
échevine